

Département :
VAUCLUSE

Commune :
CADENET

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 29/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

TROULARD Alain
Le Jardin du Moai

Les Planes - Chemin de Vidau
84160 CADENET
Tél. 06.09.10.65.69
lejardindumoai@gmail.com
Entreprise Individuelle - Siren 829 376 573

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON

Cité Administrative 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
cdif.avignon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

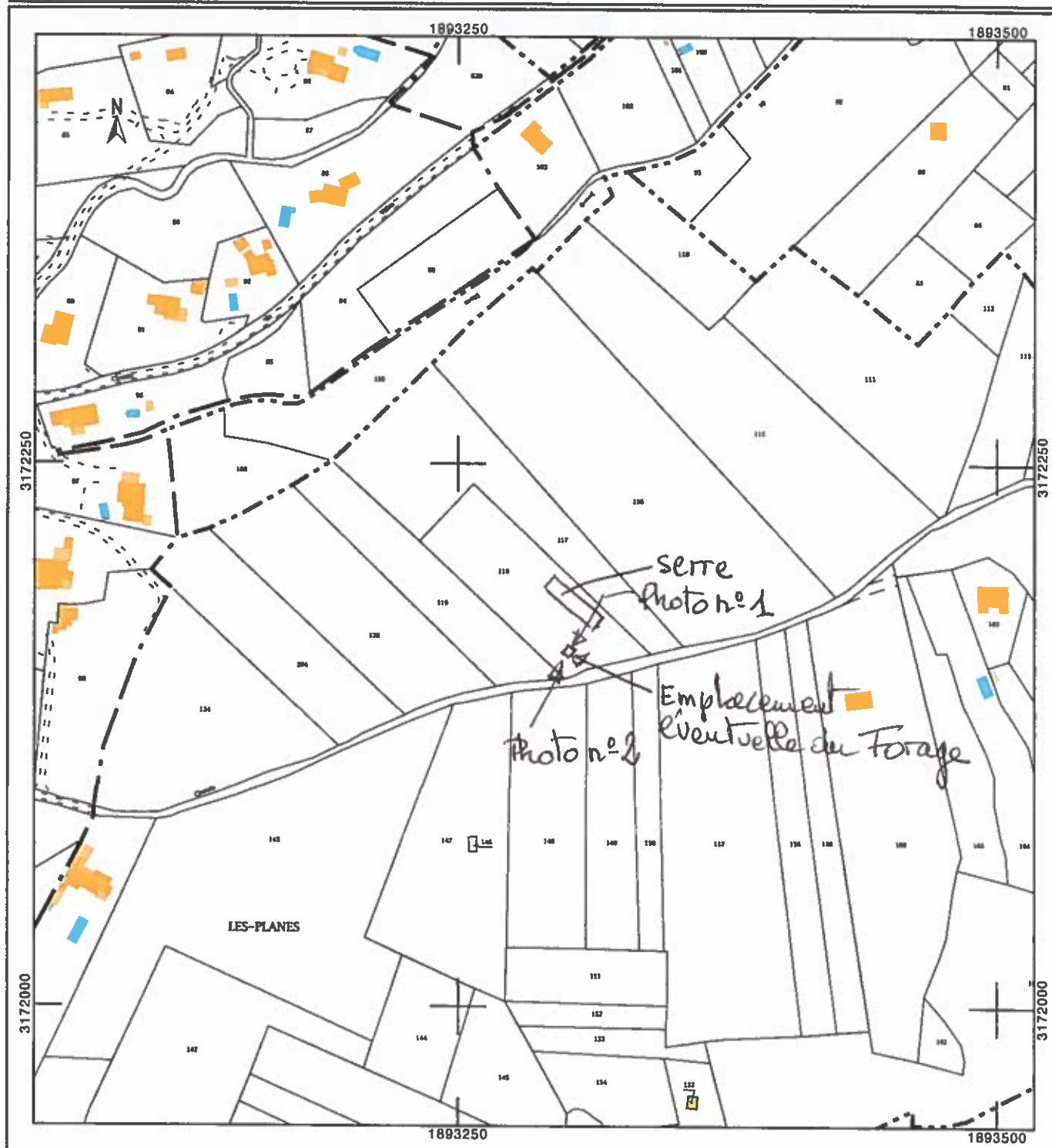
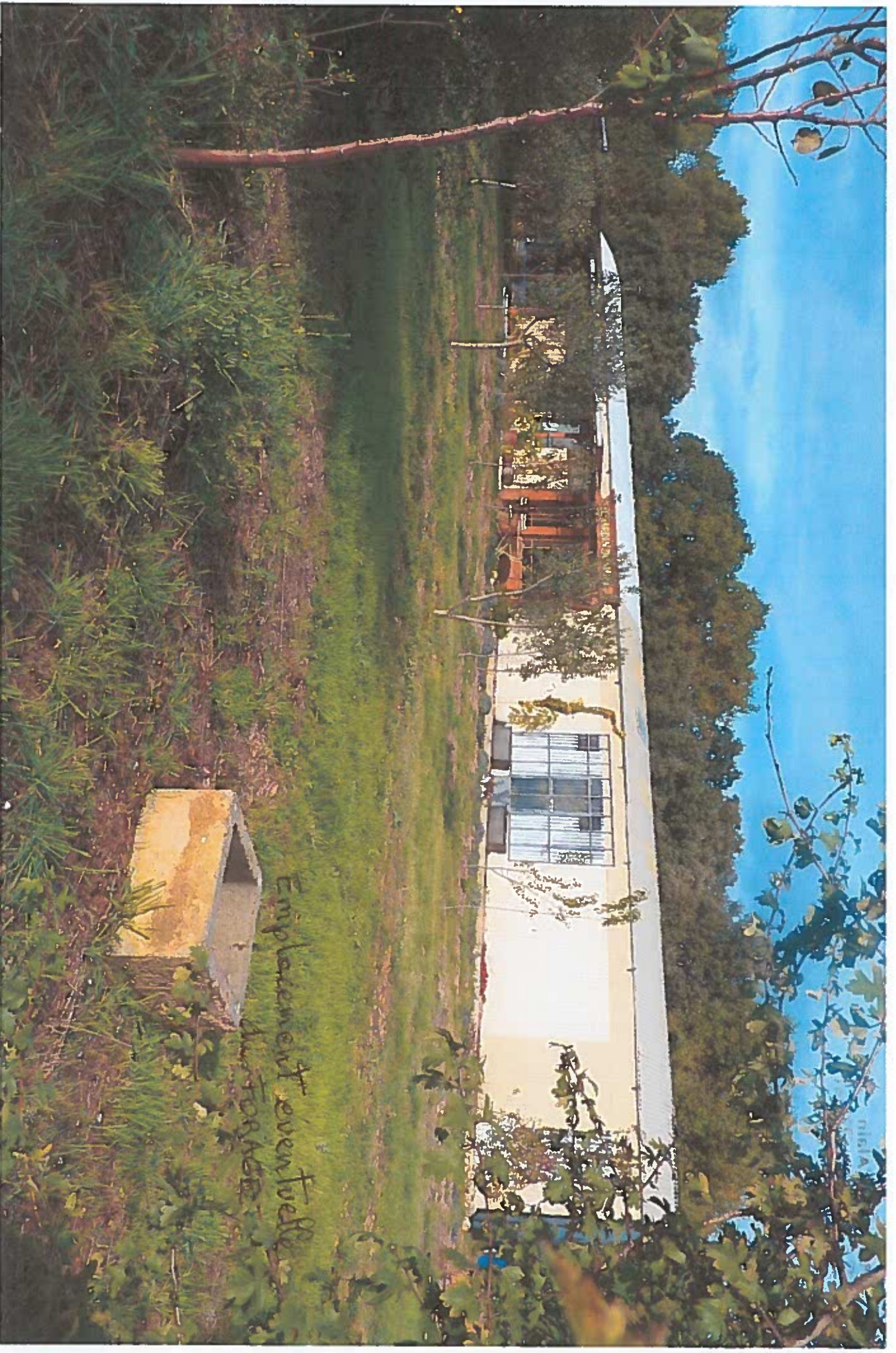


Photo 202



Emplacement éventuelle
du FORAGE

A photograph of a landscape with a grassy field, trees, and a cloudy sky. The text "Empire State" is written vertically on the left side of the image.

Empire of the Forest

Empire of the Forest

A photograph of a landscape with a grassy field, trees, and a cloudy sky. The text "Empire State" is written vertically on the left side of the image.

A photograph of a landscape with a grassy field, trees, and a cloudy sky. The text "Empire State" is written vertically on the left side of the image.

A photograph of a landscape with a grassy field, trees, and a cloudy sky. The text "Empire State" is written vertically on the left side of the image.



CERTIFICAT D'ADHESION

à la

CHARTRE DE QUALITE DES FORAGES D'EAU

ANNEE 2018

délivré par

L'Association Syndicale des Entreprises de Forages.
2942, chemin des Pailles, 83510 LORGUES

Entreprise : **Lurmin Forages**

Adresse : **2781 av St Roch hameau Serres**
84200 Carpentras

L'A.S.E.F. certifie que l'entreprise citée en référence, est autorisée en 2018
à afficher son adhésion à la Charte de Qualité.

pour le Président de l'ASEF



UN FORAGE D'EAU N'EST PAS UN SIMPLE TROU



Plan de Travail :

1 PRÉ-TUBAGE

Il est obligatoire jusqu'au substratum avec un minimum de 4 mètres. Il peut être en acier ou en PVC. La cimentation est obligatoire dans l'espace annulaire.

2 FORATION

Le diamètre de foration doit être clairement annoncé sur le devis. Exemple :
pour un forage de 3" diamètre de foration minimum 125 mm
pour un forage de 4" diamètre de foration minimum 165 mm.

3 TUBAGE

Il sera de qualité alimentaire conforme aux normes ACS, le diamètre et l'épaisseur doivent être clairement annoncé sur le devis, exemple :
Pour pompes 3" diam nominal 90 épaisseur 4 mm
Pour pompes 4" diam nominal 125 épaisseur 5 mm
dans tous les cas les tubages doivent être adaptés à la profondeur du forage et à la nature du terrain.

4 CRÉPINAGE

Dans la mesure où il est adapté à la formation et aux débits d'exploitation, il peut être de type artisanal ou industriel.

5 GRAVILLONNAGE

Il peut être proposé en gravier roulé siliceux, dans tous les cas, la granulométrie doit être adaptée à la géologie.

6 LA CIMENTATION

Est obligatoire dans l'espace annulaire jusqu'à un terrain homogène.

7 DÉVELOPPEMENT - POMPAGE

S'il est nécessaire, il peut être proposé un test air lift ou pompage à titre onéreux, dans tous les cas le foreur doit indiquer au client le débit exploitable du forage au moment des travaux.

8 TÊTE DE PUIES

Le forage doit être fermé par un bouchon provisoire et protégé pendant la durée des travaux.

9 NETTOYAGE DU CHANTIER :

Le foreur ou l'installateur s'engage à ne pas laisser sur le chantier de débris (cartons, emballages, caisses, bouteilles, etc...). Les Cuttings seront laissés sur place mais le foreur pourra proposer à son client leur enlèvement à titre onéreux.

**UN FORAGE
BIEN RÉALISÉ
EST UN GAGE
DE FIABILITÉ**

LURMIN FORAGES Sarl
2781, Avenue Saint-Roch
Hameau de Serres
84200 CARPENTRAS

